



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 18 janvier 2024 -

Délibération n°6.2.18/01/2024

relative à l'approbation des demandes de subventions présentées
par les associations étudiantes

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption des attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Membres présents : 13

Membres représentés : 4

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 11 mars 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 18 MARS 2024
	Transmise au recteur le : 18 MARS 2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION FSDIE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Année Universitaire 2023-2024

Commission Vie des Campus - FSDIE Projets du 10 Janvier 2024

Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2022-2023	Remarques Commission FSDIE	
CATEGORIE 1 - Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants														
SOUS-TOTAL CATEGORIE 1						0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00			
CATEGORIE 2 - Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc														
1	Donne Ton Temps	Aide à la création d'association	→ Apporter une aide matérielle aux personnes sans-abris → Créer des liens avec les personnes sans-abris pour mieux comprendre leur réalité → Sensibiliser au sans-abrisme	→ Les sans-abris et personnes dans le besoin de la ville d'Annecy	5-Humanitaire	/	150,00	150,00	100,00%	150,00	100,00%	150,00	/	Avis favorable
SOUS-TOTAL CATEGORIE 2						150,00	150,00	100,00%	150,00	100,00%	150,00			
CATEGORIE 3 - Projets ne concernant qu'une filière														
1	AJLA (Association des juristes linguistes d'Annecy)	Journée à Paris pour les étudiants de Droit-LEA de l'USMB	→ Faire découvrir l'Assemblée Nationale et les universités de droit parisiennes	→ Etudiants de de Droit-LEA	9-Autres	→ 460 € (Inscriptions des participants)	1 754,60	1 294,60	73,78%	1 294,60	73,78%	1 294,60	/	Avis favorable
2	Citheme l'asso	GALA 2024	→ Facilitez l'intégration des étudiants Erasmus Incoming : une initiative visant à faciliter l'adaptation et l'intégration des étudiants Erasmus entrants, favorisant ainsi un environnement accueillant et inclusif. → Célébrez le départ des M2 et Mme Galey (responsable de l'IAE Chambéry)	→ Etudiants USMB	9-Autres	→ 3 500 € (Billetterie) → 540,88 € (Trésorerie) → 200 € (Cafet) → 200 € (Club des entreprises)	8 440,88	4 000,00	47,39%	0,00	0,00%	0,00	→ 2 000 € (30/11/2023), projet "Séminaire professionnel en station de sports d'hiver"	La commission FSDIE estime que le projet, en l'état, ne rentre pas dans le périmètre des fonds FSDIE.
3	Elyria	Voyage d'étude au LCCC USA	→ Voyage pour célébrer les 25 ans de partenariats entre LCCC Ohio USA et l'IUT de Chambéry	→ Etudiants en BUT2 GACO MACAST, membres d'Elyria et représentants de l'IUT	9-Autres	→ 2 800 € (Sponsor) → 200 € (Soirée étudiante) → 10 000 € (Participation des étudiants)	15 000,00	2 000,00	13,33%	0,00	0,00%	0,00	/	La commission FSDIE décide de reporter sa décision à la commission du 01/02/2024, date à laquelle l'association soumettra la demande de labellisation de l'association.
4	PROMECA	Week-end ski	→ Pouvoir organiser un week-end de ski pour les GMP	→ Etudiants en GMP	3-Sport	→ 9 000 € (Inscription des participants)	12 600,00	3 600,00	28,57%	0,00	0,00%	0,00	/	La commission FSDIE décide de reporter sa décision à la commission du 01/02/2024 car le dossier manque de précisions. La présence de l'association à la commission du 01/02/2024 serait appréciée.
SOUS-TOTAL CATEGORIE 3						37 795,48	10 894,60	28,83%	1 294,60	3,43%	1 294,60			
TOTAL DES 3 CATEGORIES						37 945,48	11 044,60	29,11%	1 444,60	3,81%	1 444,60			

CATEGORIE**Catégorie 1** : Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants.**Catégorie 2** : Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc.**Catégorie 3** : Projets ne concernant qu'une filière.**DOMAINE**

- 1-Culture artistique
- 2-Culture scientifique et technique
- 3-Sport
- 4-Environnement
- 5-Humanitaire
- 6-Citoyenneté
- 7-Santé
- 8-Handicap
- 9-Autres